WMO OMM





World Meteorological Organization
Office of the Secretary-General

Organisation météorologique mondiale Bureau du Secrétaire général

Organización Meteorológica Mundial Oficina del Secretario General

Notre réf.: 29382/2021/CSG/EXR/Designation

of Acting EC Member RA III

Всемирная метеорологическая организация

Бюро Генерального секретаря

المنظمة العالمية للأرصاد الجوية

مكتب الأمين العام 世界气象组织 秘书长办公室

21 décembre 2021

Objet: Désignation d'un membre par intérim du Conseil exécutif pour le Conseil régional III

Madame, Monsieur,

Le Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) m'a informé du récent départ de M. Ken Takahashi Guevara, Président exécutif du Service national de météorologie et d'hydrologie (Servicio Nacional de Meteorología e Hidrología (SENAMHI)) du Pérou et Représentant permanent de son pays auprès de l'OMM. Conformément à la règle 9 du Règlement général, figurant dans le *Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15), un siège du Conseil exécutif devient vacant pour la Région III (Amérique du Sud). Il est prévu que la prochaine session du Conseil exécutif ait lieu du 20 au 24 juin 2022, soit dans plus de 130 jours. Les dispositions de la règle 116 du Règlement général et de la règle 6.2.1 du *Règlement intérieur du Conseil exécutif* (OMM-N° 1256) concernant la désignation par le Conseil exécutif des membres par intérim sont donc respectées. Par conséquent, je souhaite procéder à des élections par correspondance, afin de pourvoir ce siège vacant.

À cet égard, et en vertu de l'article 13 de la Convention de l'OMM et de la règle 16 du Règlement général concernant la répartition des sièges au sein du Conseil exécutif, **j'invite le Président du Conseil régional III à désigner un candidat pour ce poste**. Étant donné que, conformément à la règle 74 du Règlement général, la durée de la période de réception des candidatures ne doit pas être inférieure à 30 jours, je vous serais reconnaissant de bien vouloir de me faire parvenir les noms des candidats le plus rapidement possible, et au plus tard le **21 janvier 2022**.

Après réception des candidatures, le Secrétariat s'assurera, conformément à la règle 75 du Règlement général, que les personnes dont le nom a été soumis sont disposées à figurer parmi les candidats à l'élection. Comme le prévoit également cette règle, lorsque la liste des candidats ne comporte qu'un seul nom, ce candidat est déclaré élu.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Gerhard Adrian Président de l'OMM

yeuliard cholinin

Aux: Membres du Conseil exécutif